

## **REFACOF-TOGO**

### **Document-Profil d'Activité Spéciale**

***Appui aux groupements féminins pour la restauration des paysages forestiers dans les préfectures de Blitta et des Lacs au Togo***

**Activité Spéciale financée par  
Soka Gakkai International (SGI) du Japon**

***Juillet 2020***



| <b>SOMMAIRE</b>                                                          | <b>Page</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Liste des abréviations et acronymes</b>                               | 3           |
| <b>1. Pays concernés par l'exécution de l'Activité Spéciale</b>          | 4           |
| <b>2. Intitulé de l'Activité Spéciale</b>                                | 4           |
| <b>3. Date de soumission</b>                                             | 4           |
| <b>4. Budget estimé</b>                                                  | 4           |
| <b>5. Périodes d'exécution de l'Activité Spéciale</b>                    | 4           |
| <b>6. Organismes demandeurs</b>                                          | 4           |
| <b>7. Contexte de la demande et justification de l'Activité Spéciale</b> | 5           |
| 7.1 Contexte                                                             | 5           |
| 7.2 Origine et justification                                             | 5           |
| 7.3 Pertinence                                                           | 6           |
| 7.3.1 Conformité avec les objectifs et les priorités de l'OIBT           | 6           |
| 7.3.2 Conformité avec la coopération internationale                      | 6           |
| 7.3.3 Conformité avec les politiques nationales (Togo)                   | 7           |
| <b>8. Objectifs de l'Activité Spéciale</b>                               | 7           |
| <b>9. Finalité de l'Activité Spéciale (produits attendus)</b>            | 7           |
| <b>10. Plan des travaux</b>                                              | 7           |
| <b>11. Stratégie de mise en œuvre</b>                                    | 8           |
| <b>12. Visibilité de la contribution du Japon</b>                        | 8           |
| <b>13. Budget</b>                                                        | 9           |
| <b>14. Rapports, examen, suivi et évaluation</b>                         | 9           |
| <b>Annexe 1 : Profil de l'Agence d'Exécution</b>                         | 10          |

*Handwritten signature/initials*

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

|         |                                                                                                             |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AFME    | Association des Femmes du Ministère en charge de l'Environnement                                            |
| AFR100  | Initiative Africaine pour la restauration de 100 000 000 d'hectares de paysages forestiers à l'horizon 2030 |
| Cam-Eco | Cameroun Écologie                                                                                           |
| CDN     | Contribution Déterminée au niveau National                                                                  |
| COP     | Conférences des Parties                                                                                     |
| F CFA   | Franc de la Communauté Financière Africaine                                                                 |
| FAO     | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture                                         |
| GES     | Gaz à effet de serre                                                                                        |
| JICA    | Agence Japonaise de Coopération internationale                                                              |
| MERF    | Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières                                                  |
| ODD     | Objectifs de Développement Durable                                                                          |
| OIBT    | Organisation Internationale des Bois Tropicaux                                                              |
| PIB     | Produit Intérieur Brut                                                                                      |
| PFNL    | Produit Forestier Non Ligneux                                                                               |
| PND     | Plan National de Développement                                                                              |
| PNR     | Programme National de Reboisement                                                                           |
| REFACOF | Réseau des Femmes Africaines pour la gestion communautaire des forêts                                       |
| RPF     | Restauration des paysages forestiers                                                                        |
| SGI     | Soka Gakkai International                                                                                   |
| USD     | United States Dollar                                                                                        |

Q 65

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>1. Pays concernés par l'exécution de l'Activité Spéciale :</b><br/>Le Togo à travers le Réseau des Femmes Africaines pour la gestion Communautaire des Forêts (REFACOF)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p><b>2. Intitulé de l'Activité Spéciale :</b><br/><i>« Appui aux groupements féminins pour la restauration des paysages forestiers dans les préfectures de Blitta et des Lacs au Togo »</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <p><b>3. Budget estimé :</b><br/>(1) Contribution extérieure (Japon) : USD 90.000<br/>(2) Contribution homologue (REFACOF) : USD 17.350</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>4. Périodes d'exécution de l'Activité Spéciale :</b><br/>Du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>5. Agence d'Exécution :</b><br/>Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts (REFACOF) en collaboration avec l'OIBT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présidente du REFACOF : M<sup>me</sup> Cécile NDJEBET<br/><br/>C/o Cameroun Écologie (Cam-Eco), le Secrétariat du REFACOF<br/>BP 791 EDEA, Région du Littoral, Cameroun<br/>Tél./Fax: + 237 233 46 44 73 ; GSM : +237 699 90 88 75<br/>Courriel: <a href="mailto:refacofsecretariat@gmail.com">refacofsecretariat@gmail.com</a> / <a href="mailto:cecilendjebet28@gmail.com">cecilendjebet28@gmail.com</a></li> <li>▪ Point Focal REFACOF au Togo : Dr. Lydia AMAH ATUTONU<br/><br/>Association des Femmes du Ministère en charge de l'Environnement (AFME)<br/>BP : 355 Lomé-Togo<br/>Tél : +228 (90143977), Fax : +228 (22 22 39 24<br/>Courriel : <a href="mailto:lydia_atutonu@yahoo.fr">lydia_atutonu@yahoo.fr</a></li> </ul> |
| <p><b>6. Organisme de Supervision :</b><br/>Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)</p> <p>Directeur Exécutif : Dr. Gerhard DIETERLE<br/>International Organizations Center, 5th Floor<br/>Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai<br/>Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon<br/>Contacts : Tél: 045-223-1110 &amp; Fax: 045-223-1111 / Courriel: <a href="mailto:rftm@itto.int">rftm@itto.int</a> et <a href="mailto:oed@itto.int">oed@itto.int</a> ; Web: <a href="http://www.itto.int">www.itto.int</a></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

*Q. 85*

## **7. Contexte de la demande et justification de l'Activité Spéciale**

### **7.1 Contexte**

Les forêts jouent d'importants rôles dans la vie de l'homme. Elles assurent la séquestration du carbone et favorisent la conservation de la biodiversité, la pollinisation, la fertilité des sols, la régulation du climat et luttent efficacement contre le changement climatique. Elles contribuent également à l'économie nationale et familiale ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté dans toutes ses formes, aussi bien en milieu rural qu'urbain. Au Togo, selon les statistiques nationales, le secteur forestier a généré en 2006, une valeur ajoutée de 33 millions de USD ou 16,5 milliards de FCFA, soit 1,68% du PIB. Une étude réalisée avec le concours de la FAO en 2016 et prenant en compte les valeurs écologiques, sociologiques et monétaires des forêts au sein des autres secteurs, révèle que la part de la forêt au PIB en valeur est passée de 59,17 milliards de FCFA (6,66%) en 1990, à 144,02 milliards de FCFA (13,81%) en 2000 et à 321,20 milliards de FCFA (18,32 %) en 2015 (MERF/FAO, 2016).

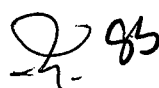
Malgré tous ces avantages écologiques et économiques, les forêts togolaises se dégradent progressivement avec un taux annuel évalué à 0,91% (MERF, 2018). Les facteurs à la base de ce phénomène sont, entre autres, l'extension des surfaces agricoles, l'utilisation non durable des ressources forestières, le développement des infrastructures, l'exploitation du bois d'œuvre et du bois-énergie, les feux de végétation et la pauvreté. Cette situation a entraîné la dégradation progressive des terres avec des effets pervers sur le développement agricole et la sécurité alimentaire.

Il est remarqué que les femmes qui sont parmi les plus pauvres sont les plus affectées. Elles dépendent des ressources naturelles (forêt, terre et eau) pour leur subsistance et ont moins accès à ces ressources que les hommes. Elles ne disposent pas d'informations, de moyens financiers ni de technologies nécessaires pour le développement de leurs activités forestières et agricoles. Ainsi, les opportunités de revenus provenant de ces ressources deviennent de plus en plus rares. Pour faire face à cette situation, les femmes des sites concernés par le projet se sont organisées en groupements pour mettre en commun leurs efforts pour la création des plantations communautaires d'essences naturelles combinées à la production des produits vivriers destinés à la consommation et à la commercialisation.

### **7.2 Origine et justification**

La présente Activité Spéciale présent projet est élaboré pour appuyer les groupements de femmes dans les préfectures de Blitta et des Lacs. Dans la préfecture de Blitta, plus précisément dans le village de Pagala gare, des reboisements en plein et des enrichissements seront faits sur des parcelles acquises par les groupements de femmes. Dans la préfecture des Lacs, il s'agira de créer une forêt communautaire à vocation bois-énergie sur une parcelle mise à disposition des femmes par la chefferie du village d'Agouegan. Aussi, dans les deux localités, des arbres agroforestiers seront plantés dans les domaines privés. Aussi, une parcelle sera identifiée par REFACOF-Togo pour la mise en terre des plants dans le cadre de la journée nationale de l'arbre, le 1<sup>er</sup> juin 2021.

C'est dans le souci d'aider les femmes des groupements à contribuer à la sécurité alimentaire et satisfaire leurs besoins en bois-énergie que le Réseau des Femmes Africaines pour la gestion Communautaire des Forêts (REFACOF) a pris l'engagement d'appuyer les femmes des préfectures des Lacs et de Blitta à s'impliquer dans la restauration des paysages forestiers de leurs terroirs.



## 7.3 Pertinence

### 7.3.1 Conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT

L'Activité Spéciale est conforme aux objectifs ci-après de l'article 1 de l'AIBT de 2006 :

- *Objectif (c) : « contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté »*

Le projet mènera des activités lui permettant de contribuer au développement socioéconomique, à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions écologiques de la préfecture de Blitta et des Lacs. Elle renforcera les actions déjà entreprises par les femmes pour leur autonomisation, le développement forestier et la valorisation des ressources forestières.

- *Objectif (j) : « encourager les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières »*

Cette Activité Spéciale contribuera à la restauration des terres dégradées et déboisées des préfectures de Blitta et des Lacs, qui sont les sites pilotes de mise en œuvre de la restauration des paysages forestiers (RPF) au Togo. Elle aidera les groupements de femmes à acquérir des compétences nécessaires pour jouer efficacement leur partition à travers les formations sur les techniques de production des plants, de reboisement et d'agroforesterie. A terme, l'Activité Spéciale permettra de garantir une disponibilité en bois-énergie, en bois d'œuvre et en denrées alimentaires.

L'Activité Spéciale est également en parfaite cohérence avec la priorité stratégique 4 du Plan d'action stratégique de l'OIBT en vigueur qui s'énonce : *« freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques »*. Elle favorisera ainsi, la réduction des pressions humaines sur les forêts, y compris les mangroves dans la préfecture des Lacs, pour le prélèvement des combustibles ligneux et les produits forestiers non ligneux (PFNL). Elle permettra aux bénéficiaires de diversifier les sources d'approvisionnement des produits qui sont à la base de leurs activités de transformation.

Aussi, la présente Activité Spéciale est-elle en lien avec l'Axe Programmatique 3 de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT (2020-2022), relatif à *« la restauration des paysages forestiers et les moyens d'existence »*.

### 7.3.2 Conformité avec la coopération internationale

L'Activité Spéciale contribuera à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants : ODD-1, ODD-2, ODD-5, ODD-8, ODD10, ODD-12, ODD-13, ODD-15 et ODD-17. Elle contribuera également au respect des engagements pris par le Togo au niveau international en matière de lutte contre les changements climatiques, la déforestation et la dégradation des terres.

En effet, dans l'accord de Paris à la 21<sup>ème</sup> conférence des Parties (COP 21) sur le changement climatique le Togo a affiché sa volonté de réduire de 11% ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de manière inconditionnelle à travers l'aménagement forestier et le reboisement à l'horizon 2030 (CDN, 2015). En 2018, le pays s'est engagé dans l'initiative africaine pour la restauration des paysages forestiers (AFR100), avec pour objectif de restaurer 1,4 million d'ha de paysages déboisés et dégradés d'ici à l'horizon 2030.

### 7.3.3 Conformité avec les politiques nationales (Togo)

L'Activité Spéciale cadre avec une diversité de documents de planification forestière, entre autres, (i) la Déclaration de Politique forestière qui ambitionne d'atteindre 30% de couverture forestière à l'horizon 2050 tout en améliorant la gouvernance locale des ressources forestières, (ii) le Programme National de Reboisement (PNR 2017-2030) qui vise à augmenter la productivité des forêts existantes et la surface

forestière de 24% actuellement à 30% du territoire d'ici à l'horizon 2050 en vue de contribuer à l'accroissement de la part du secteur forestier dans le PIB, à la réduction de la pauvreté et à la création des emplois pour les jeunes ruraux et (iii) le Plan National de Développement (PND, 2018-2022) qui dans son Axe 3, Effet 12, met l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles et la résilience aux effets des changements climatiques.

## **8. Objectif de l'Activité Spéciale**

De façon globale, la présente Activité Spéciale vise à promouvoir la participation des femmes à la restauration des terres déboisées et dégradées des préfectures de Blitta et des Lacs par la création de forêts communautaires en vue de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration des moyens d'existence. Spécifiquement, il s'agira de (i) renforcer les capacités technique et matérielle des structures féminines locales en matière de reboisement et de restauration et (ii) contribuer à l'accroissement du potentiel forestier des préfectures de Blitta et des Lacs par la création de forêts communautaires.

## **9. Finalité de l'Activité Spéciale (Produits attendus)**

Deux principaux résultats sont attendus de cette Activité Spéciale :

- Produit 1 : les capacités techniques et matérielles de 100 femmes de 7 groupements sont renforcées ;
- Produit 2 : 8 ha de plantations de type *Taungya* et 12 ha d'agro-forêts sont mises en place.

 85

## 10. Plan des travaux

| Produits et Activités                                                                                                                           | Parties en charge                     | Mois |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
|                                                                                                                                                 |                                       | 1    | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| Produit 1: les capacités techniques et matérielles de 100 femmes de 7 groupements sont renforcées                                               |                                       |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Activité 1.1 : Formation de 100 femmes de 7 groupements en techniques de production des plants en pépinière, le reboisement et l'agroforesterie | REFACOF-TOGO et Sous-traitance        |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Activité 1.2 : Production de 30 000 plants et achat de semences pour la production agricole                                                     | REFACOF-TOGO et Groupements de femmes |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Produit 2: 8 ha de plantations de type <i>Taungya</i> et 12 ha d'agro-forêts sont mises en place                                                |                                       |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Activité 2.1 : Dotation de matériels de production des plants, de création et d'entretien des plantations aux 7 groupements féminins            | REFACOF-TOGO                          |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Activité 2.2 : Installation, entretien et protection des sites reboisés ou enrichis                                                             | REFACOF-TOGO et Groupements de femmes |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Activité 2.3 : célébration de la journée nationale de l'arbre                                                                                   | REFACOF-TOGO                          |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |

## 11. Stratégie de mise en œuvre

L'Activité Spéciale sera mise en œuvre par REFACOF-Togo en étroite collaboration avec le bureau régional du REFACOF et le Point Focal de l'OIBT du Togo. Au démarrage, une mission sera effectuée dans les zones concernées pour échanger avec les autorités administratives et traditionnelles locales sur les objectifs de l'Activité Spéciale, l'identification des sites et l'organisation de l'atelier de lancement. L'Activité Spéciale sera mise en œuvre avec cinq groupements de femmes du village de Pagala-Gare et deux groupements de femmes du village d'Agouegan avec une réelle implication des autorités administratives (Préfet, Maire et services déconcentrés) et traditionnelles (chefferie). Il sera organisé des sessions de formation des femmes sur les techniques de production des plants en pépinière, la création des pépinières et le reboisement. Ceci nécessitera un recours à la sous-traitance.

Le choix des essences sera fait de commun accord avec les bénéficiaires. Les plants obtenus seront utilisés aussi bien pour la création de nouvelles plantations, l'enrichissement des formations forestières dégradées, que pour l'agroforesterie. Les équipements nécessaires destinés aux différentes opérations seront acquis et mis à la disposition des bénéficiaires. Les communautés de Pagala-Gare et d'Agouegan tireront profit des acquis de l'Activité Spéciale à partir du moment où la maîtrise de la sylviculture des espèces à croissance rapide adaptées à leurs localités entraînera une adhésion massive d'autres femmes, des planteurs privés et d'autres organisations à la base.

*J. 45*

Les résultats de l'Activité Spéciale se traduiront par la reconstitution des écosystèmes forestiers dégradés, l'accroissement des espaces agroforestiers, le renforcement de la résilience des communautés bénéficiaires vis-à-vis des changements climatiques et l'amélioration de leurs conditions de vie.

## 12. Visibilité de la contribution de Soka Gakkai International (SGI) du Japon

Toutes les publications et tous les rapports techniques résultant de la mise en œuvre de ce projet doivent reconnaître de manière appropriée le rôle de Soka Gakkai International (SGI), en tant que donateur financier. Ces principales publications et rapports techniques seront publiés sur le site Web de l'OIBT. Le logo de Soka Gakkai International (SGI) et le drapeau du Japon devront figurer sur toutes les publications, dans les communiqués de presse, les présentations Power Point et les affiches des ateliers organisés par cette Activité Spéciale.

## 13. Budget (en USD)

| Rubriques budgétaires |                                                        | Coûts unitaires | Unités  | Total        | Contribution OIBT | Contribution REFACOF |
|-----------------------|--------------------------------------------------------|-----------------|---------|--------------|-------------------|----------------------|
| <b>10</b>             | <b>Personnel</b>                                       |                 |         |              |                   |                      |
|                       | 11. Coordination de l'Activité Spéciale (REFACOF-Togo) | 1000/1000       | 12      | 24000        | 12000             | 12000                |
|                       | 12. Appui-exécution (REFACOF-Régional)                 | 500/300         | 12      | 9600         | 6000              | 3600                 |
|                       | 19. Total-Rubrique                                     |                 |         | <b>33600</b> | <b>18000</b>      | <b>15600</b>         |
| <b>20</b>             | <b>Sous-traitants</b>                                  |                 |         |              |                   |                      |
|                       | 21. Atelier de lancement                               | 5000            | 1       | 5000         | 5000              | 0                    |
|                       | 22. Atelier de formation                               | 10000           | 1       | 10000        | 10000             | 0                    |
|                       | 23. Pépinières et achat des semences agricoles         | 10000           | 1       | 10000        | 10000             | 0                    |
|                       | 24. Mise en place des plantations forestières          | 27990           | 1       | 27990        | 27990             | 0                    |
|                       | 29. Total-Rubrique                                     |                 |         | <b>52990</b> | <b>52990</b>      | <b>0</b>             |
| <b>30</b>             | <b>Déplacements</b>                                    |                 |         |              |                   |                      |
|                       | 31. Voyages internationaux et per diem                 | 2000            | 3       | 6000         | 6000              | 0                    |
|                       | 32. Voyages nationaux et per diem                      | 1000            | 4       | 4000         | 4000              | 0                    |
|                       | 39. Total-Rubrique                                     |                 |         | <b>10000</b> | <b>10000</b>      | <b>0</b>             |
| <b>60</b>             | <b>Divers</b>                                          |                 |         |              |                   |                      |
|                       | 61. Frais divers (REFACOF-Régional & REFACOF-Togo)     | Forfait         | Forfait | 6000         | 4250              | 1750                 |
|                       | 62. Frais d'audit financier                            | 2000            | 1       | 2000         | 2000              | 0                    |
|                       | 69. Total-Rubrique                                     |                 |         | <b>8000</b>  | <b>6250</b>       | <b>1750</b>          |
|                       | <b>Sous-Total</b>                                      |                 |         |              | <b>87240</b>      | <b>17350</b>         |

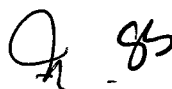
## 14. Rapports, examen, suivi et évaluation

L'Agence d'exécution soumettra au Secrétariat de l'OIBT les rapports et documents suivants :

- Le Plan d'opérations détaillé requis pour procéder au versement de la première tranche des fonds nécessaires pour le démarrage de l'exécution de cette Activité Spéciale ;
- Le rapport de l'atelier de lancement ;

- Rapports semestriels d'activités ;
- Les résultats des produits, documents à l'appui, dès leur finalisation ou en fonction du calendrier d'exécution de ce projet ; et
- Le rapport d'achèvement et le rapport d'audit financier final dans les délais fixés dans le protocole d'accord devant régir la mise en œuvre de l'Activité Spéciale.

En ce qui concerne le suivi financier, un état financier final audité sera soumis conformément aux exigences du donateur, sous la supervision de la Division des Opérations du Secrétariat de l'OIBT. Après la signature du protocole d'accord qui régira la mise en œuvre de certaines actions de l'Activité Spéciale, un Plan d'opérations sera préparé par l'agence d'exécution pour détailler les dispositions pratiques prévues pour sa mise en œuvre.



## Annexe 1 : Profil de l'Agence d'Exécution

Le REFACOF, agence d'exécution de l'activité spéciale, est né dans le sillage de la conférence internationale sur le thème «Tenure forestière, gouvernance et entreprises: Nouvelles opportunités pour l'Afrique de l'Ouest et centrale », tenue à Yaoundé au Cameroun du 25 au 29 mai 2009 et co-organisée par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Gouvernement du Cameroun par le truchement du Ministère des forêts et de la faune (MINFOF).

Avec 20 pays membres d'Afrique centrale, de l'ouest et Madagascar, le REFACOF mène des activités de plaidoyer au niveau des gouvernements et organisations internationales pour une prise en compte dans les réformes et l'inscription à leurs agendas, des besoins, contraintes et intérêts spécifiques des femmes ainsi que de leurs droits de propriété sur les ressources foncières et forestières. Le REFACOF dispose d'un Secrétariat permanent basé dans la ville d'Edéa, au Cameroun, dans les locaux de Cameroun Écologie (Cam-Eco). L'ensemble des infrastructures de Cam-Eco seront utilisées pour appuyer l'exécution de l'activité spéciale par le REFACOF-Togo.

Depuis sa création, le REFACOF a conclu des partenariats avec des organisations nationales et internationales et a bénéficié des appuis financiers pour la mise en œuvre de certaines initiatives relatives à la foresterie communautaire, la restauration des paysages forestiers dégradés, le genre et les changements climatiques, etc. On peut citer entre autres : (1) l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), (2) Rights and Resources Initiative (RRI), (3) Forest and Farm Facility (FFF) de la FAO, (4) le CIFOR, (5) Ford Foundation et (6) New Field Foundation.

Le REFACOF-TOGO a adhéré au REFACOF-Régional en avril 2018. Il regroupe à ce jour, douze (12) organisations de Femmes œuvrant dans la gouvernance forestière. Il incarne au niveau national, la mission principale du REFACOF-Régional qui est de mener des activités de plaidoyer pour les droits forestiers et fonciers de la femme rurale africaine. Le siège du REFACOF-Togo se trouve à Lomé basé dans les bureaux de l'Association des Femmes du Ministère en charge de l'Environnement (AFME), Point Focal du REFACOF au Togo. Il a un Bureau Exécutif National qui organise et coordonne ses projets.

